

# FORMATION BIOSECURITE EN ELEVAGE DE VOLAILLES

*La filière a été touchée fin 2015 notamment dans le Sud-Ouest par la grippe aviaire. Afin d'éradiquer cette maladie infectieuse et contagieuse, des mesures spécifiques ont été prises (adoption de mesures spécifiques sur l'ensemble du territoire avec un plan de biosécurité à mettre en place sur toutes les exploitations avicoles d'ici le 1er juillet 2017).*

## ➔ Objectif de la formation

Etre capable de :

- Prendre conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire et comprendre les risques liés à la propagation du virus.
- Concevoir et gérer un plan de biosécurité
- Mettre en ½uvre les bonnes pratiques d'hygiène
- Connaitre les notions de bien-être animal
- Réduire l'utilisation des antibiotiques

## ➔ Contenu de la formation

- identifier le principe de l'influenza aviaire sur le plan scientifique, son mode de fonctionnement pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage,
- définir un plan biosécurité, ce qu'il contient et comment le mettre en ½uvre, les moyens nécessaires et les urgences,
- présenter un plan/nettoyage désinfection dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène

## ➔ Modalités pédagogiques

### Dates

Dates non déterminées

### Lieu

Maison des Agriculteurs à Vesoul

### Intervenants

Arnaud SCHMITT - Vétérinaire RCS

### Responsable du stage

Christelle DEPLANTE - AFPASA